

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-327 du 13 novembre 1980

chargeant le Camarade Tonakpon Gratiën
CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation
et de la Culture Populaire de l'intérim
du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA,
Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération pour compter du 14 Novembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 14 Novembre 1980, le Camarade Tonakpon Gratiën CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 novembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MAEC-
MACP 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections
4 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-